

Division des élections et du soutien au commission  
Direction du greffe  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6  
Téléphone : (514) 872-3770  
Télécopieur : (514) 872-5655  
[www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)  
[commissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:commissions@ville.montreal.qc.ca)

## Commission de la présidence du conseil

### Invitation

#### Appel d'idées portant sur le rôle et les responsabilités des commissions

Le 5 mars 2010

Madame,  
Monsieur,

C'est avec beaucoup de fierté que je vous invite à participer à un appel d'idées public dans le cadre du mandat qui a été confié à la Commission de la présidence du conseil par le conseil municipal et qui consiste à évaluer le rôle et les responsabilités des commissions ainsi que les liens entre les commissions et le comité exécutif.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, à celles de la *Charte de la Ville de Montréal* ainsi qu'à celles du *Décret concernant l'agglomération de Montréal*, onze commissions permanentes ont été instituées. Ces commissions, dont la mission consiste à éclairer la prise de décision des membres du conseil et à favoriser la participation citoyenne, ont actuellement des fonctions consultatives.

Au cours des derniers mois, différentes mesures ont été annoncées par le maire ainsi que par le gouvernement du Québec afin d'améliorer la gouvernance municipale, notamment en ce qui a trait à l'octroi des contrats. Suite à la dernière élection municipale, une volonté claire d'élargir le mandat des commissions a été exprimée par le maire dans l'objectif d'accroître leurs responsabilités, notamment en ce qui concerne l'examen des contrats octroyés par la Ville de Montréal, et d'optimiser le rôle des élu(e)s qui sont ultimement imputables devant la population suite aux décisions prises dans l'exercice de leurs fonctions. Ainsi, le conseil municipal a mandaté la Commission de la présidence du conseil municipal pour évaluer le rôle et les responsabilités dévolus aux commissions permanentes dans l'objectif de mieux définir et d'augmenter leurs responsabilités, incluant l'examen des octrois de contrats, afin de permettre aux élu(e)s de se sentir plus imputables et davantage partie prenante du processus décisionnel. Il s'agit ultimement d'améliorer la gouvernance municipale à l'égard de l'octroi des contrats et c'est dans ce contexte que la commission tiendra une assemblée publique sous forme d'appel d'idées.

Les personnes présentes à la séance publique d'appel d'idées seront invitées à répondre aux questions suivantes :

1. De manière générale, quelle est votre perception par rapport aux commissions permanentes ?
2. Comment évaluez-vous les travaux et les activités de consultation publique des commissions permanentes ?

3. Quelles sont vos attentes par rapport aux commissions permanentes, notamment en ce qui concerne leurs rôles, leurs mandats, leurs règles de fonctionnement ainsi que par rapport à leurs sujets d'étude ?
4. Est-ce que des changements vous semblent nécessaires ?
5. Les commissions permanentes ont-elles un rôle à jouer dans le processus d'octroi de contrats ? Si oui, quel est-il ?
6. Que pensez-vous du nombre de commissions et de leur composition ?

Lorsque la commission aura élaboré une proposition, elle procédera à une consultation publique sur le sujet. Par la suite, la Commission de la présidence du conseil déposera ses recommandations au conseil municipal.

La Commission de la présidence du conseil sera à l'écoute de la population au cours de la séance publique suivante :

**Le mercredi 24 mars 2010, à 19 h 00**  
**Hôtel de ville de Montréal, salle du conseil**  
**Métro Champ-de-Mars : [www.stm.info](http://www.stm.info)**

#### **Accessibilité**

Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Un service d'interprétation pour les personnes ayant des déficiences auditives peut être offert sur demande en avisant la Direction du greffe cinq jours à l'avance et sous réserve de la disponibilité d'interprètes.

Les personnes qui désirent participer à la période de questions et de commentaires du public sont priées de s'inscrire au cours des 30 minutes précédant la séance. Les personnes ou les groupes qui souhaitent s'inscrire à l'avance ou déposer un mémoire sont priés de communiquer avec la Direction du greffe au 514 872-3770. La documentation afférente est disponible pour consultation aux bureaux Accès Montréal, bureaux d'arrondissement, à la Direction du greffe et sur le portail Internet à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)

Les personnes qui ne pourront être présentes à la séance proposée pourront nous faire parvenir leurs commentaires, au plus tard le 24 mars, à l'adresse suivante : [commissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:commissions@ville.montreal.qc.ca)

Pour donner les meilleures orientations possibles aux actions de la Ville de Montréal et de l'agglomération, la Commission de la présidence du conseil souhaite connaître les points de vue et entendre les idées des Montréalaises et des Montréalais, c'est pourquoi je vous invite à participer activement à cette séance publique d'appel d'idées.

Nous vous attendons en grand nombre,

Le président,



Claude Dauphin